

Réunion de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du CSA académique de Lyon

Mercredi 24 septembre 2025 de 9h à 12h

Etaient présents :

- Les représentants du personnel membres de la FSSSCT A :
 - M. Jérôme DERANCOURT, Lycée Albert Camus, Rillieux-la-Pape (FSU)
 - M. Christophe DEVAUX, Lycée Gabriel Voisin, Bourg-en-Bresse (FSU)
 - Mme Lilas BIGRET-COMBES, Collège Jean Macé, Villeurbanne (FSU)
 - Mme Laurence SZAC, rectorat (FSU)
 - M. Maurice MATHE, Lycée Aragon-Picasso, Givors (CFDT)
 - Mme Prune AUDIFFREN, Collège Elie Vignal, Caluire (CGT)
 - M. Frédéric ARSANE, Ecole maternelle Anatole France (FO)
 - Mme Karen ANSBERQUE, Ecole Louis Parant (UNSA)
 - Mme Nadia FONTANET, Lycée Louis Aragon-Picasso (FO)
 - M. Julien GIRAUD, Collège Lacassagne (FSU)
 - M. Vincent NODIN, Collège du Pilat (CGT)
 - M. Fabien GRENOUILLET, Ecole élémentaire Gabriel Péri (FSU)

- Les représentants de l'administration :
 - M. Olivier CURNELLE, Secrétaire Général de l'Académie
 - Mme Stéphanie DE SAINT JEAN, Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des ressources humaines
 - Mme Stéphanie COLLAUDIN, Conseillère de Prévention Académique
 - Mme Livia DONIL, Chargée de mission égalité filles-garçons et égalité femmes-hommes
 - M. Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail
 - Mme BELLEMIN,
 - M. Tony PRUD'HON, conseiller technique académique service social

- Invités
 - Mme Frédérique DEMAREST, MGEN

Déclarations liminaires :

FSU FO UNSA CGT CFDT

Rappel de l'ordre du jour prévu :

1. Validation des PV des précédentes FSSSCT
2. Point d'information de la MGEN
3. Bilan de la cellule d'écoute VSS
4. Formation des membres
5. Calendrier des FSSSCT pour l'année 2025-2026

6. Proposition d'un calendrier des visites d'établissements et lieux
7. Communication des rapports de visites aux personnels des établissements concernés
8. Rapport de la visite du collège Lacassagne
9. Questions diverses

Mme De Saint Jean remercie les membres de leur présence pour cette première FSSSCT de la rentrée 2025-2026. Elle excuse M. le Secrétaire Général de l'Académie pour le début de la séance.

Elle propose de changer l'ordre de l'ordre du jour afin que M. le Secrétaire Général puisse entendre les déclarations liminaires à son arrivée. Les membres sont favorables.

Elle excuse également Mme la Rectrice.

Elle précise que la MGEN interviendra dans le cadre du dispositif de la protection sociale complémentaire obligatoire qui sera mis en place pour le Ministère de l'Education Nationale à partir du mois de mai 2026.

1. Point d'information de la MGEN

Cette information est uniquement orale, il n'y aura pas d'envoi du diaporama.

Mme De Saint Jean précise qu'une communication est prévue et que cette intervention est un point d'information.

Mme DEMAREST présente le dispositif.

Mme De Saint Jean remercie Mme DEMAREST pour cette présentation.

Mme DEMAREST quitte l'instance à 9h50.

2. Validation des PV des précédentes FSSSCT

Mme De Saint Jean indique que les PV des précédentes FSSSCT ne sont pas encore finalisés.

3. Bilan des VSS

Mme Donil explique que le bilan VSS comporte plusieurs parties :

- Une première partie rappelle certaines informations comme les définitions des VSS, le lancement, le fonctionnement, le protocole de la cellule d'écoute et la communication qui a pu être faite tout au long de l'année scolaire dernière.
- La seconde partie quantitative avec des statistiques portant sur un petit échantillon

Mme Donil indique qu'il a eu 16 signalements depuis le lancement de la cellule d'écoute. Concernant le type de VSS, il s'agit en majorité d'agissements sexistes à hauteur de 48%. 75% des signalements remontés ont eu lieu en établissements et majoritairement dans le département du Rhône.

Le profil des signalants : 88% des personnes sont des femmes, 81% des victimes.

Mme De Saint Jean indique que la cellule a été sollicitée depuis le lancement, que la communication est correctement faite et que le dispositif est connu.
Elle précise que les faits très graves sont traités directement.

M. Derancourt demande si la référente VDHA du côté des personnels peut être associée à l'étude des différents cas.
Il demande également la date de la mise en place de la plateforme.

Mme Donil répond qu'elle est en lien avec la déléguée à la protection des données pour finaliser la mise en place de la plateforme. La date n'est pas encore définie.

Mme De Saint Jean répond que la référente VDHA a son adresse électronique, et que des points pourraient être convenus avec elle après les comités de traitement.

Mme De Saint Jean annonce l'arrivée de M. Curnelle à 10h.

Mme Audiffren revient sur la demande collective d'associer les représentants des personnels dans le dispositif VDHA y compris dans l'examen des situations, la proposition a été d'associer Mme Younès la référente VDHA.
Elle rappelle que les représentants des personnels siègent dans les CAPA, les CCP et qu'ils ont des informations confidentielles et qu'elles ne sont pas divulguées.
Elle explique la plus-value de Mme Younès d'être associé à examiner ces situations.

Mme De Saint Jean répond que le Rectorat suit les préconisations du Ministère. Elle précise que les comités de traitement sont composés d'experts de l'administrations avec un représentant du médecin du travail.
Elle complète en précisant que des retours seront faits aux représentants des personnels mais qu'ils ne pourront pas être impliqués dans les comités de traitement.

M. Grenouillet demande si à terme les chiffres seront différenciés entre le 1^{er} et du 2nd degré.

Mme De Saint Jean répond que les chiffres représentent tous les personnels de l'académie.

M. Grenouillet demande s'il y aura des statistiques plus détaillées.

Mme De Saint Jean répond qu'actuellement le nombre de signalement est faible et que cela pouvait donner des indications.

M. Grenouillet demande si les affiches ont été envoyées dans toutes les écoles du 1^{er} degré.

Mme De Saint Jean répond par l'affirmative en mars 2025.

Mme Bellemin demande à quoi correspond le chiffre de 19%.

Mme Donil répond que ce chiffre représente les témoins et des personnes qui accompagnent.

Mme Audiffren s'interroge sur la formation des écoutants.

Mme De Saint Jean répond que les écoutants ont été formés par le Ministère.

Mme Audiffren demande le nombre d'écoutants.

Mme Donil répond qu'il y a 7 personnes formées.

Mme Audiffren demande s'il y a un partenariat pour envoyer les victimes vers un soutien extérieur.

Mme Donil répond que les écoutants proposent le réseau PAS MGEN.

Mme Audiffren demande si une liste d'association existe.

Mme Donil répond qu'elle se renseignera auprès du Ministère.

Mme De Saint Jean rappelle que l'employeur doit orienter sur la cellule d'écoute et non une association.

Mme De Saint Jean indique à M. Curnelle que les déclarations liminaires n'ont pas été faites en son absence.

M. Curnelle s'excuse de son retard et demande aux membres les déclarations liminaires. (Jointes en annexe)

M. Curnelle annonce que l'académie a eu un échange avec le Ministère sur le versement de la prime des AESH. Une circulaire est en cours de rédaction et de diffusion.

Ensuite, il répond sur « le management toxique » de certains personnels de direction énoncé lors des déclarations liminaires.

M. Curnelle indique que les personnels de direction sont le plus souvent des anciens enseignants.

Il informe qu'il y a eu beaucoup d'arrêts maladies cette année sur les personnels de direction.

Il ajoute qu'il y a beaucoup plus de demandes d'établissements pour l'année 2025 qui demandent la transformation de leur poste en HSA que l'inverse.

Il indique qu'il n'y a pas eu de diminution d'ETP dans l'académie. Il y a eu plus de postes dans le second degré. Il y a eu une baisse dans le premier degré mais qui a entraîné un P/E qui est en augmentation dans les 3 départements. C'est-à-dire que le retrait est inférieur à la baisse démographique du nombre d'élèves au nombre de mission, de division ou de classes qui auraient pu fermer.

Il y a eu des créations de postes pour les CPE, les personnels de direction, mais il n'y a eu aucun retrait de poste sur les autres catégories.

Concernant la médecine de prévention, M. Curnelle indique qu'il n'y a jamais eu beaucoup d'effectifs.

Mme De Saint Jean intervient en précisant que le nouveau médecin du travail pour le département de l'Ain prendra ses fonctions à partir du 1^{er} novembre.

Mme Bellemin indique qu'elle veille à ce que les délais soient raisonnables malgré des difficultés organisationnelles.

Elle rappelle que pour le service qui se situe dans le Rhône, le médecin coordinateur Dr Roberjot travaille à temps plein, le médecin Dr Vinatier à 80%, Dr Bellemin à 50%, et qu'il y a également trois infirmières de santé au travail.

Le Dr Imler-Weber a fait une demande pour un 4^{ème} poste infirmier.

M. Curnelle complète en expliquant que le Dr Imler-Weber a également fait une demande par anticipation pour un autre médecin.

M. Curnelle informe que le Lycée de la Boisse n'est pas considéré comme sous doté au regard des autres lycées.

Sur la cité Ferney Voltaire, des réflexions sont en cours.

Il précise qu'un nouveau service a été créé au 1^{er} septembre 2025, le SDSA (service de défense et sécurité académique) avec des relais dans les trois DSDEN.

Concernant l'inclusion scolaire et les AESH, deux sujets ne sont pas à mélanger. Mme la rectrice a saisi la directrice de l'ARS à ce sujet-là. L'ensemble des élèves qui sont dans nos structures et qui devrait être dans d'autres établissements en fonction de leur particularité médicale et l'inverse.

Le second sujet concerne la réponse pédagogique et éducative apportée aux enfants concernés.

Dr Bellemin intervient en précisant qu'il faut poser le bon diagnostic sur l'enfant afin de lui apporter les soins au bon moment.

M. Curnelle rappelle qu'actuellement l'académie teste 15 pôles appelés PAS dans les trois départements, PAS où il y a des personnels de la santé et des personnels du ministère de l'éducation nationale à titre expérimental pour un an. L'idée est d'être dans l'anticipation des situations et de proposer des mesures alternatives et éducatives pour allier la réactivité et l'agilité et avoir un regard croisé entre les deux ministères.

Concernant le bâti scolaire, M. Curnelle indique que Madame la Préfète de Région est très sensible à ce sujet et que l'Etat a décidé de co-financer la rénovation des écoles. Plus de 1000 écoles sont concernées.

4. Formation des membres

Mme De Saint Jean explique qu'il y a des échanges entre l'EAFC et l'INTEFP et que la formation sera décalée à l'année 2026.

Elle indique que les membres ont fait des remarques sur le nombre de participants par groupes et explique qu'en terme budgétaire qu'il ne sera pas possible de dédoubler les groupes car cela ferait augmenter le prix du devis.

Elle ajoute que dans les faits le nombre de personnes prévu est rarement atteint.

Mme Audiffren mentionne que pour le Rhône il y a 100 personnes à former.

Mme De Saint Jean explique qu'il y aura deux groupes de 50 personnes.

M. Mathé intervient en expliquant qu'une formation avec 50 participants est impossible, que le groupe est trop important.

Mme De Saint Jean répond que l'INTEFP a proposé ce format et que cet organisme est préparé à ces tailles de groupes.

Mme Audiffren indique que ce format est contraire aux préconisations de l'EAFC.

Mme De Saint Jean indique qu'il y aura possibilité à ceux qui souhaitent aller dans l'Ain pour participer à cette formation mais précise que l'administration ne veut pas imposer de déplacement.

Un membre demande à quel moment sera communiquées les dates précises.

Mme De Saint Jean répond qu'elle ne peut pas le faire à ce jour.

M. Perrier informe les membres qu'il a réalisé une formation avec 48 directeurs d'école et que le groupe était interactif.

M. Curnelle déclare que cette formation se fera mais rappelle les contraintes budgétaires de l'académie.

5. Calendrier des FSSSCT pour l'année 2025-2026

Mme De Saint Jean rappelle les dates des GT et des FSSSCT.

Elle explique que tous les jours de la semaine ont été utilisés dans la planification de ces dates.

6. Calendrier des visites d'établissements

Mme De Saint Jean informe que la première visite de l'année scolaire se fera dans l'Ain dans les deux établissements de Painlevé et Arbez Carme à Oyonnax. Cette visite se fera sur deux jours. Une première visite se ferait début novembre (le 4 novembre) et la seconde fin novembre (le 24 novembre).

Elle précise que les dates sont actées mais qu'il pourrait y avoir des modifications en cas d'impératifs dans l'établissement.

M. Curnelle rappelle que lors de la dernière FSSSCT, les membres souhaitaient visiter deux collèges dans l'Ain, mais qu'une affaire était en cours. Le problème a été traité et M. Curnelle remercie les membres pour leur confiance accordée.

Mme De Saint Jean valide les dates et demande aux membres la composition de la délégation. Il y aura Mme Ansberque pour l'UNSA, M. Mathé pour la CFDT, M. Nodin pour la CGT le 4 novembre et Mme Audiffren pour la CGT le 24 novembre, FO nous communiquera les noms ultérieurement, M. Derancourt (FSU) en tant que secrétaire d'instance, Mme Bigret-Combes/ M. Devaux en binôme et Mme Brelot/ M. Devaux pour la FSU.

Mme De Saint Jean indique qu'un déplacement collectif sera prévu pour ceux qui partent de Lyon.

Elle indique que la 3^{ème} visite serait dans la Loire au printemps.

Mme Ansberque propose le collège Jacques Brel à Chazelles sur Lyon où le collège Jules Vallès à St Etienne.

M. Grenouillet complète en proposant une visite sur les aléas climatiques sur le Gier, l'école primaire Escoffier à Rive de Gier.

7. Communication des rapports de visites aux personnels des établissements concernés

Mme De Saint Jean explique que ce point était une interrogation.

Elle indique que lors de l'envoi du rapport, l'administration rappellera au chef d'établissement qu'il doit assurer un retour à tous les personnels de l'établissement.

M. Derancourt demande à ce que cette consigne soit la même pour les autres FSSSCT.

Mme De Saint Jean répond par l'affirmative et indique que le message sera passé aux trois conseillers de prévention départementaux.

8. Rapport de la visite du collège Lacassagne

Mme De Saint Jean indique que le rapport est en cours de réalisation.

M. Derancourt demande une réunion afin d'échanger sur les préconisations.

Mme Collaudin intervient en indiquant qu'une date leur a été proposée, à savoir le 13 octobre après-midi. Elle complète en expliquant qu'elle a demandé à ce que soit présent la médecine de prévention présente lors de la visite et Mme Vial également présente ce jour-là.

9. Questions diverses

- Les enseignants qui ont corrigé le BAC n'ont pas eu de remboursement pour les frais de repas pris aux lycées / collèges.

Mme De Saint Jean explique qu'elle a fait le point avec la DEC : depuis 2017 il y a des conventions qui ont été mises en place entre la DEC et les établissements pour permettre aux intervenants d'accéder aux services de restauration scolaire.

Le Rectorat prend en charge à posteriori les dépenses.

L'agent doit être en dehors de sa résidence administrative et familiale pour bénéficier de frais de déplacements.

La procédure a été modifiée, les personnels payent au service de restauration et ensuite les agents doivent saisir dans « Imagine ».

M. le Secrétaire général rappelle que c'est une règle interministérielle.

- GT sur les gestes EPS

Mme De Saint Jean informe les membres que les IA IPR EPS vont faire des propositions de dates.

M. Giraud indique qu'il a eu les IA IPR EPS et qu'ils vont prendre contact avec nous.

Mme Collaudin informe que Mme Prudent a pris contact avec elle.

- Peut-on prévoir un GT sur les problématiques santé sécurité des AESH ?

Mme De Saint Jean indique que beaucoup de groupes de travail ont été réalisés avec Mme Noyel l'an dernier.

M. Le Secrétaire général annonce que M. Mathoux IEN ET-EG qui prendra ces fonctions le 1^{er} octobre.

Mme De Saint Jean annonce également le départ de Mme Noyel.

Mme Audiffren demande s'il peut avoir un retour sur les GT qui ont eu lieu. Elle demande si elle peut proposer un GT pour constater les problèmes notamment dans les écoles maternelles.

Mme De Saint Jean demande à Mme Audiffren de préciser si la question est de prévoir un groupe de travail spécifique sur le travail en école maternelle.

Mme Belleman demande si elle pourra participer à ce groupe de travail s'il a lieu.

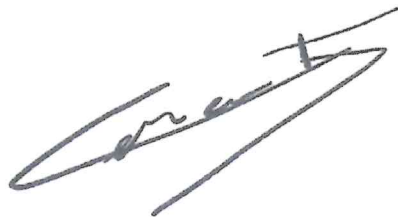
- Situation du lycée la Côtère

M. Nodin évoque des problèmes avec la direction.

M. le secrétaire général répond que le proviseur a été reçu sur ce sujet-là. Le problème est en cours de traitement. Il a demandé à ce que l'EMAS intervienne si nécessaire et le CT EVS voit avec le chef d'établissement.

M. le Secrétaire général remercie les membres pour cette instance qui se termine à 11h56.

Le secrétaire de la FSSSCT A



Jérôme DERANCOURT

Le président de l'instance
Le Secrétaire Général de l'Académie



Olivier CURNELLE

Déclaration liminaire F3SCT du 24 septembre 2025
Intervention de Karen Ansberque pour l'UNSA Éducation



Madame la Rectrice,
Monsieur le Secrétaire Général
Mesdames et Messieurs les membres De la F3SCT,

Tout d'abord, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Caroline Grandjean-Paccoud, directrice de l'école de Moussages dans le Cantal. Elle s'est donnée la mort le 1^{er} septembre jour de la rentrée scolaire en se jetant d'une falaise. Pourquoi en est-elle arrivé là ? Parce qu'elle a fait l'objet de menaces et d'injures lesbophobes restées sans auteur identifié. Elle occupait ce poste depuis 2021. Entre décembre 2023 et août 2024, des injures sont écrites sur le mur de l'école et une lettre de menace anonyme est déposée dans la boîte aux lettres de l'établissement. Qu'a fait notre employeur, rien... pas de soutien, pas de prise en compte de sa souffrance. Alors qu'elle avait réussi à terminer l'année scolaire et qu'elle souhaitait continuer à Moussages, le rectorat lui avait indiqué sa volonté de la déplacer et de l'affecter à une brigade de remplacement, ce qu'elle refusait, estimant qu'il s'agissait d'une double sanction. Combien de drame faudra-t-il pour que l'Education Nationale protège ses agents. Le harcèlement tue... Nos conditions de travail et l'absence de protection de notre employeur y contribuent. Personne ne doit être lynché en fonction de son orientation sexuelle. Personne ne doit être abandonné face à du harcèlement.

Dans un contexte social à fleur de peau où chaque prise de parole du président mais aussi du ministre crispe, un contexte démocratique fragilisé, un contexte économique marqué par l'inflation et un contexte écologique qui nécessite des mesures urgentes, la rentrée 2025 et les suivantes doivent être celles d'un virage pour l'École.

La 13^{ème} édition du baromètre UNSA des métiers de l'éducation était au cœur de l'actualité la semaine dernière alors que les résultats en ont été présentés en conférence de presse. A la question "Quelles sont les problématiques au travail auxquelles vous êtes particulièrement exposés?", 52,9 % des agents citent le stress et les situations émotionnelles difficiles, soit plus d'une personne sur deux. Loin d'être un ressenti personnel, le stress devient une préoccupation majeure pour une majorité de personnels avec de véritables répercussions sur leur santé physique et mentale. Derrière le mot « stress » se cachent des réalités tangibles : une charge de travail qui s'alourdit, des exigences parfois contradictoires, un manque de reconnaissance ou encore des tensions relationnelles. Autant d'éléments qui, mis bout à bout, transforment la pression quotidienne en un poids difficilement supportable pour de nombreux agents.

Dans son baromètre, l'Unsa Education met en évidence l'ampleur des risques psychosociaux (RPS) liés au stress. La charge de travail apparaît comme l'un de ses déclencheurs majeurs : elle est citée comme deuxième priorité d'amélioration par 44,4 % des répondants, et jugée excessive par 50,7 % d'entre eux. Plus de la moitié des répondants, 53 % estiment que leur niveau de stress est « trop lourd », soit une progression de six points en un an. Ces difficultés s'additionnent à un sentiment persistant de manque de reconnaissance : 67,1 % déclarent ne pas se sentir respectés ni reconnus. Tous ces

éléments nourrissent une spirale négative où la surcharge, le manque de soutien et le déficit de considération alimentent l'usure psychologique

Face à ces constats, l'UNSA Éducation alerte : la prise en compte du stress au travail ne peut plus être reléguée au second plan. Il en va de la santé des personnels, mais aussi de l'efficacité du service public d'éducation et de recherche. Notre fédération appelle à agir sur les causes structurelles du stress : meilleure organisation du travail, consignes claires, outils adaptés, reconnaissance réelle des métiers et des carrières. Car derrière les chiffres, ce sont des femmes et des hommes qui portent chaque jour la mission de service public. Donner aux personnels les moyens de travailler dans de bonnes conditions, n'est pas négociable : c'est un droit fondamental !

Notre premier message dans ce contexte de rentrée est qu'on ne peut plus continuer à faire fonctionner l'École avec un nombre de personnels toujours à la baisse et des personnels aussi maltraités par leur employeur, et ce dans tous les métiers de l'éducation.

Enseignants, CPE, PsyEN, AESH et AED, personnels de direction, personnels administratifs doivent pouvoir retrouver la confiance et les conditions décentes d'exercer au sein de l'institution à laquelle ils sont profondément attachés.

Étudiants, contractuels, salariés du public ou du privé, doivent pouvoir se projeter avec envie et sérénité dans les métiers de l'éducation.

C'est bien par les leviers d'accès à de meilleures conditions d'exercice (rémunération, temps de travail, nombre d'élèves par classe, mobilités, formation...) et à un meilleur climat de travail (dialogue social, respect du principe de laïcité, accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers, soutien de la hiérarchie, rythme des changements, confiance aux équipes...) que « l'image » que les métiers de l'École renverront à la société réussira à redorer « l'image » que la société se fait de l'École.

On ne peut plus continuer à priver l'École publique du financement public nécessaire à un meilleur fonctionnement et à la confiance des familles.

Le budget de l'École représente certes une part importante du budget de l'État, mais une part insuffisante pour l'École publique.

Une politique éducative tournée vers la réussite de l'École porte le choix d'un budget qui priorise pleinement l'École publique la dotant :

- d'un nombre d'enseignants suffisant pour avoir des classes moins chargées et des remplacements assurés ;
- d'un nombre de réseaux d'aide suffisant pour privilégier la prévention et une aide précoce ;

- d'un nombre de personnels de vie scolaire suffisant pour accompagner les élèves/les familles et apaiser les conflits ;
- d'un nombre de professionnels médico-sociaux suffisant pour surmonter les handicaps et les maux.

C'est bien un meilleur fonctionnement de l'École publique qui orientera le choix de la grande majorité des familles vers l'École publique et gratuite, l'École pour tous, et qui permettra de sortir des « entre-soi » générateurs d'atteinte à la laïcité.

Une politique éducative tournée vers la réussite de l'École respecte celles et ceux qui la font vivre en les rémunérant dignement, en adéquation avec le coût de la vie et sans l'obligation de « pactiser », en leur permettant d'équilibrer leur vie personnelle et de préserver leur santé notamment en aménageant leur fin de carrière.

On ne peut plus continuer à faire vivre l'École hors de son temps, considérant de façon trop insuffisante l'urgence écologique et les mutations socio-économiques.

Il est temps de dépasser la querelle de responsabilité entre État et collectivités en matière de bâti scolaire, il en va des conditions d'apprentissage de tous les élèves du pays et des conditions d'exercice de plus d'un million de personnels.

Il est temps de sortir concrètement de la représentation d'une profession qui réalise toute sa carrière dans un seul métier, s'installe dans un seul lieu pour une vie professionnelle, est libérée de toute charge familiale une fois les enfants grands et qui réussit à atteindre la retraite sans aménagement et en bonne santé. L'employeur doit prendre pleinement conscience de cette réalité et acter les mesures de ressources humaines nécessaires aux « nouvelles vies », et garantir à ses personnels des conditions de travail adaptées.

On ne peut plus proner l'inclusion sans s'en donner les moyens humains nécessaires.

Nous souhaitons porter à votre connaissance la problématique des coordo ULIS de la Loire qui ont vu, pour la plupart, de leurs effectifs augmenter de 12 à 13 élèves par dispositif. Cela représente une surcharge de travail non négligeable qui se fait au détriment de la qualité de l'Ecole Inclusive. Le SE-Unsa a dénoncé cette décision en fin d'année scolaire dernière et demande que les dispositifs concernés soient dotés d'une AESH supplémentaire. A la rentrée 2025, la charge s'alourdit encore : les ERSH n'arrivant plus à suivre la cadence tant le nombre d'enfants notifiés explose, il est désormais demandé au coordo ULIS de mener eux-mêmes les ESS des enfants du dispositif. De quoi charger encore une barque déjà bien pleine face au défi que représente, en réalité sur le terrain, la réussite (ou le non naufrage !) de l'école inclusive.



Déclaration préalable de la FNEC FP-FO à la F3SCT académique de l'académie de Lyon du 24 septembre 2025.

Cette F3SCT se tient après les puissantes mobilisations du 10 et du 18 septembre où les salariés et la population, par leurs actions de blocages, leurs rassemblements, leurs manifestations, 15 000 à Lyon le 10 septembre, plus de 20 000 le 18 septembre, toujours à Lyon, 1 500 à Bourg en Bresse, plus d'un million partout en France, ont confirmé avec leurs slogans « L'argent pour les services publics pas pour la guerre ! », « Grève, blocage, Macron dégage ! » leur rejet du président Macron et de ses gouvernement successifs, leur rejet de la nomination du premier ministre Lecornu, des 44 milliards d'euros d'économie budgétaire, de la suppression de 3000 postes de fonctionnaires en 2026, du blocage des salaires, des nouvelles remises en cause de la sécurité sociale, de l'augmentation du budget militaire (64 milliards d'euros en 2027 !) au détriment des salaires, de l'école, de l'hôpital, des services publics. Ils ne veulent ni de l'économie de guerre, ni de la guerre ! Ils veulent l'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites, l'augmentation des salaires et du point d'indice, 10 % tout de suite sans contre parties, la suppression du jour de carence et la rémunération des arrêts maladie à 100 %, la création de postes au statut de fonctionnaires à hauteur des besoins, la baisse des effectifs dans les classes des écoles, collèges, lycées, l'augmentation des places dans les établissements sociaux et médicaux sociaux à hauteur des besoins, le statut de fonctionnaires catégorie B pour les AESH et les AED. Ils ont raison ! La FNEC FP-FO est à leurs côtés et invite les personnels à se réunir dans les écoles, les établissements, les services pour discuter des suites à donner au 18 septembre.

Mise à disposition des DTA et de leur fiche récapitulative.

Lors de la F3SCT académique du 21 mai dernier, la FNEC FP-FO, la FSU, la CGT, et la CFDT ont voté à l'unanimité l'avis suivant :

« La rectrice, responsable de la sécurité des agents, notamment concernant l'amiante, s'assure que les chefs d'établissement, les IEN et les chefs de service sont bien en possession du DTA et de leur fiche récapitulative mis à jour par les propriétaires de l'établissement et intervient si nécessaire auprès du propriétaire pour qu'il mette à jour le DTA et le fournisse aux chefs d'établissement, ainsi qu'aux IEN et chefs de service. »

Madame la rectrice a-t-elle pu s'assurer que les chefs d'établissement, les IEN et les chefs de service sont bien en possession du DTA et de leur fiche récapitulative mis à jour par les propriétaires de l'établissement ?

Médecine de prévention.

Dans l'Ain il n'y a plus de médecin de prévention suite au départ à la retraite du docteur qui assurait pour mi-temps cette fonction. Quelle mesure prend le rectorat pour recruter ?

Lycée de La Côtère à La Boisse.

Nous demandons l'examen en séance des nombreuses fiches du RSST. L'IA de l'Ain a réagi rapidement en recevant une délégation, mais à l'heure actuelle uniquement 0.25 poste d'AED a été créé.

Cité scolaire international de Ferney Voltaire dans le Pays de Gex.

Comme chaque année tous les postes ne sont pas pourvus dans le Pays de Gex. Nous alertons tout particulièrement sur les conditions de travail des collègues en SI (sciences de l'ingénieur) qui subissent des pressions, menaces, de la part d'élèves de STI2D. Cette année 3 postes sur 4 sont actuellement sans professeur (2 en arrêt de travail et un a muté). Quelles mesures prend le rectorat pour protéger les personnels et assurer les cours dont les élèves ont droit ?

Collège de Coligny dans l'Ain :

Les moyens supplémentaires accordés suite à une mobilisation en juin 2024 ne sont pas tous pourvus : pas de psyEN.. Pouvez-vous confirmer que l'infirmière et l'AS sont nommées ?

Remboursement des frais de repas et déplacement.

- Baccalauréat : Une collègue nous informe qu'il n'a pas été possible de se faire rembourser ses frais de repas lors des deux jours d'oral auquel les examinateurs ont pourtant droit. Jusqu'à présent les centres d'examen prenaient en charge les repas et les services du rectorat remboursaient les établissements. Cette année les collègues ont dû acheter un ticket restaurant au service de gestion , ce qui alourdit inutilement le travail de celui-ci, et le résultats est qu'il n'a pas été possible de rentrer ces frais dans imagin'. Ceci est une question diverse à l'ordre du jour de cette F3SCT, et nous attendons une réponse.

- AESH : les personnels AESH renoncent à leur droit de remboursement parce que la plateforme DT chorus est trop compliquée. Nous tenons ici à faire remonter la nécessité de rendre cette plateforme plus simple. Tous les personnels sont concernés, et les AESH dont les revenus sont très faibles sont particulièrement touchées.

Calendrier des F3SCT pour l'année 2025-2026.

Au point 5 de l'ordre du jour de cette formation spécialisée : calendrier des F3SCT pour cette année scolaire.

La FNEC FP-FO a pris connaissance du calendrier envoyé en préparation de cette F3SCT. Nous constatons que des groupes de travail préparatoires, des séances plénières sont placés des mercredis, avec aussi des dates de repli des mercredis. La FNEC FP-FO demande que les séances des F3SCT ne soient pas programmées les mercredis qui sont des jours de coupures, notamment pour les enseignants du premier degré.



Déclaration liminaire de la FSU

FS SSCT du mercredi 24 septembre 2025

Mesdames, Messieurs les membres de la formation spécialisée,

En ce début d'année scolaire sous le signe de la rigueur budgétaire, un nouveau gouvernement ne devrait pas tarder à être nommé. Un ou une 7ème ministre de l'éducation nationale en 3 ans va découvrir la rue de Grenelle, soit une durée d'exercice moyenne d'environ 200 jours. Aucun.e ministre n'a pu travailler à son poste dans la durée ni même n'a eu le temps de prendre connaissance de la difficulté de la situation. Sa longévité sera liée encore une fois aux décisions de l'Assemblée Nationale sans majorité depuis sa dissolution en juin 2024. Le premier ministre Sébastien Lecornu va certainement confirmer le cap de l'austérité dans le service public d'éducation. Un cap maintenu depuis trop longtemps, en totale déconnexion avec les besoins criants en personnels et en moyens matériels pour assurer un service de qualité aux élèves et à leurs familles.

Sur le plan budgétaire, pour le nouveau gouvernement, le « *premier remède* » au déficit sera certainement encore et toujours la réduction des dépenses. Révélateur et irresponsable quand on connaît le rôle social de la dépense publique et l'état des services publics après de nombreuses années d'austérité et de réformes dégradant les conditions de travail des agent·s.

Les agentes et agents de plus en plus nombreux.ses à être désabusé·es réclament la revalorisation de leurs rémunérations, la hausse de la valeur du point d'indice, l'amélioration de leur carrières et toujours l'abandon de l'injuste réforme des retraites de 2023. La crise de recrutement pèse sur les personnels et l'organisation des établissements. L'accroissement de la pression mise sur les personnels a pourtant fait la preuve de sa nocivité pour les services publics et la santé de ses agent·es.

Comme réponse le ministère a tenté d'imposer 2 jours de carence supplémentaires, a baissé la rémunération de 10 % lors des congés maladie ordinaires. Un peu comme si les arrêts maladies étaient de la volonté des agent·es...

Une santé qui se dégrade pourtant malgré leur sens du service rendu au public. Les statistiques publiées dans le panorama social de l'académie 2023/2024 le montrent assez clairement.

Les taux d'absences annuel des personnels passent de 5,1 % en 2019/2020 à 5,9 % en 2023/2024 dans le premier degré. Les chiffres sont passés sur la même période de 4,5 % à 5,2 % dans le second degré. (6,3 % chez les femmes contre 4 % chez les hommes). Soit une augmentation d'environ 15 % sur quatre années scolaires...

La proportion des accidents de travail dans la répartition des motifs d'absences en nombre de congés est passée de 1,1% en 2022/23 à 1,3 % en 2023/24. Soit une augmentation de 18 %. La répartition des motifs d'absences en nombre de jours sur la période 2021/2024 est passée de 3,5 % à 5,1 % pour les accidents de travail. Soit 31 % d'augmentation en deux années scolaires.

29 AT de plus en 22/23 sur l'académie et +99 AT sans arrêt de travail. Soit une augmentation de 27 %.

Les femmes sont sur-représentées parmi les victimes d'AT : 85 % alors qu'elles représentent 75 % des personnels. Ce sont les personnes de plus de 50 ans qui sont le plus concernées (37%).

Nous vous avons alerté à de nombreuses reprises sur la situation alarmante des AESH, précarisé·es et méprisé·es par l'institution. Comme les années précédentes, les AESH intervenant en REP et REP+ vont devoir attendre pour obtenir leur prime ; qui est d'ailleurs inférieure de 36 % à celles des autres personnels. Cette situation, par le paiement d'un rappel de plusieurs mois sur le même salaire, risque de leur faire perdre la prime d'activité de la CAF pour les mois qui suivent. Les AESH ne méritent pas le traitement qui leur est infligé, ils et elles doivent, au contraire, être pleinement reconnu·es pour leur rôle indiscutable dans le bon fonctionnement de l'école inclusive. La FSU exige que leurs salaires soient augmentés de façon conséquente, que le temps complet soit la règle pour toutes et tous et que l'amélioration de leurs conditions de travail figure parmi les priorités du ministère ; ceci toujours dans l'attente de la création d'un corps de catégorie B de la Fonction Publique.

Dans le premier degré, nous constatons de nombreux signalements dans les registres de santé et sécurité au travail lié aux manques de moyens dans l'inclusion.

Dans le second degré, l'année scolaire 2024-2025 s'est terminée par des déplacements de chefs d'établissement aux techniques de management des personnels très discutables et impactant le fonctionnement dans plusieurs établissements de l'académie. Ces personnels se sont retrouvés devant de nouvelles équipes et nous craignons que les mêmes méthodes produisent les mêmes effets. Nous resterons particulièrement vigilant·es pour apporter une réponse rapide en cas de signalements de management toxique pour la santé des personnels.

Les enseignant·es travaillent déjà plus de 40 heures par semaine d'après les chiffres même du ministère. Ils et elles sont épuisé·es par cette surcharge et usé·es par leurs conditions de travail qui se dégradent un peu plus chaque année. Le Pacte n'est pas une réponse adaptée au malaise des personnels mais il fait du salaire un élément concurrentiel visant à briser les collectifs de travail et contribue à augmenter les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, allant à l'encontre du plan pour l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. La FSU demande l'abandon du Pacte et le versement des sommes qui y sont allouées pour une revalorisation de toutes et tous sans contreparties.

Le « choc des savoirs » en collège s'est soldé par une grande disparité entre les établissements et une dégradation des emplois du temps des élèves et des professeurs. Il s'est avéré être souvent une usine à gaz, un objet de souffrance pour les collégien·ne·s et surtout un outil de tri social anti-pédagogique. Un rapport de l'Inspection générale demande l'abandon des regroupements de niveau de cette réforme dite du « Choc des savoirs ». Il faut maintenant qu'il soit effectivement abandonné dans les établissements, ce qui est loin d'être le cas.

Après avoir sacrifié la formation initiale des lauréat·es des concours, 60% des stagiaires étant actuellement affectés à temps plein, le ministère poursuit ses économies sur le dos du personnel en persistant à organiser la formation continue en dehors du temps scolaire (ou à défaut de rattraper les heures perdues face à élèves !). Le mercredi après-midi, le soir, durant les vacances scolaires et le plus souvent en distanciel, histoire d'économiser également sur les frais de déplacements. Nous avons toujours dénoncé cette attaque sur notre droit à la formation tout au long de la carrière et alerté des risques de désertion, notamment des femmes, des formations.

En EPS, les conditions de travail se dégradent d'année en année par manque d'investissement notamment dans les installations sportives, véritables « salles de classes » des enseignant.es d'EPS. Le SNEP-FSU a réalisé pendant l'année 204/2025 une

grande enquête à ce sujet appelé « Gymnase-Score ». Les résultats sont disponibles en ligne (l'administration peut s'en emparer) et sont parlants pour notre académie : 46.8% des établissements ont une note D ou E qui caractérisent des conditions de travail dégradées avec un pic important dans le département de l'AIN. L'enjeu prioritaire, dans la fameuse période d'héritage des JOP 2024, n'est donc pas « d'ouvrir » les installations intra-muros des établissements scolaires aux fédérations sportives mais bien de construire et rénover des équipements garantissant un enseignement de qualité pour les élèves et des conditions de travail décentes pour les enseignant.es d'EPS.

Dans les lycées professionnels, la nouvelle appellation du « parcours différencié » en « parcours personnalisé » ne change en rien l'esprit de ce dispositif, l'annonce du retrait de 2 semaines de PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) n'est qu'un rééquilibrage puisque très peu d'élèves de terminale ont réellement réalisé les 6 semaines prévues. En revanche, le taux d'absentéisme a battu des records ce qui a mis à mal l'organisation des collègues devant préparer les futurs bacheliers aux études supérieures. La fin d'année a été très mal vécue par l'ensemble de PLP qui ont navigué à vue, au jour le jour, et ont été convoqué.es pour les épreuves ponctuelles des CFA amputant encore les heures de cours nécessaires à la formation des élèves des autres niveaux. La rentrée n'est pas plus favorable, afin de pallier les non nominations d'enseignants, certain.es chef.fes d'établissement usent de l'engagement des collègues auprès des élèves pour qu'ils absorbent encore plus d'heures hebdomadaires.

Le 10 juin 2025, les infirmières, infirmiers et psychologues de l'Éducation nationale de l'académie de Lyon se sont mobilisées afin de dénoncer l'orientation générale de la réforme de la santé scolaire.

Cette réforme est préjudiciable à une politique éducative, sociale et de santé globale en faveur des élèves. Elle entraîne par ailleurs une dégradation notable des conditions de travail des personnels et de la qualité du service rendu aux élèves.

La loi du 27 juin 2025 relative à la profession infirmière a consacré la spécialisation des infirmières exerçant dans les établissements scolaires et universitaires.

La FSU attend désormais la publication d'un décret précisant et reconnaissant leurs missions spécifiques auprès des élèves, de la maternelle à l'université et une meilleure reconnaissance de leur rôle de proximité et de confiance auprès des élèves.

La FSU demande la création de postes INFENES et assistantes sociales pérennes lors de l'ouverture de nouveaux établissements, sans redéploiement des moyens existants.

La FSU demande la mise en place, par l'EAFC, de formations pour toutes les infirmières, notamment sur le programme EVAR et EVARS et le protocole de santé mentale.

Les infirmières étant des personnels exposés à des risques psychosociaux élevés, la FSU demande également l'organisation de groupes de parole et d'échanges de pratiques professionnelles ainsi que la création d'un groupe de travail en F3SCT spécifiquement dédié aux personnels médico-sociaux.

Pour terminer et en conclusion, le travail de cette instance est de prévenir et traiter les problèmes ou événements qui attentent à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des personnels, et sa tâche est grandissante. Mais les moyens donnés à ces membres sont insuffisants, tant en formation qu'en outils de recueil, de traitement ou de gestion des signalements.

Nous attendons par exemple, depuis plus de deux ans la formation de la part de l'institution des membres de cette formation spécialisée, encore une fois repoussée de 2 ou 3 mois pour des raisons budgétaires.

Nous attendons aussi la mise en ligne de la plateforme VSS et son extension à tous les types de violences et de discrimination. Nous attendons la possibilité d'extraction des fiches RSST sous une forme qui nous permette de trier les événements saisis par catégorie.

Nous souhaitons des réponses et voulons avancer rapidement sur tous les sujets évoqués dans cette déclaration.

F3SCT Acad du 24 septembre 2025 Déclaration liminaire

Mesdames et Messieurs les membres de l'instance,

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Ain-Loire-Rhône se réjouit à l'idée que le bien-être des personnels de l'Académie soit présenté, dans les discours de l'administration au sein de cette instance, comme une priorité. Toutefois, force est de constater que la réalité du terrain est autre et que les discours ne suffisent pas. La santé et la sécurité des personnels est une obligation de l'employeur, qui doit s'incarner au-delà des discours.

Au regard de la dégradation de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agent.e.s et de l'augmentation **rapide et continue** des accidents de service, nous espérons, Madame la Rectrice, que vos actions en faveur de tous les personnels permettront d'apporter des réponses aux demandes, voire à la détresse, de nos collègues.

En cette rentrée de septembre 2025, nous déplorons une **diminution des moyens** qui se poursuit, dans la continuité des années précédentes, rendant cette nouvelle année scolaire encore difficile. La majorité des déclarations dans le RSST concerne le premier degré, avec de nombreux élèves en situation de handicap qui se montrent violents, faute d'un accompagnement suffisant en termes de moyens humains. Or, nous manquons toujours de nombreux AESH pour accompagner convenablement ces élèves, réduisant le projet d'école inclusive à un simple vœu pieux et entraînant toujours de la détresse chez les personnels des établissements.

La baisse globale des moyens/dotations, dénoncée lors de la manifestation du jeudi 18 septembre, tend les relations entre les personnels, tant enseignants que des services sanitaires et sociaux, rendant la communication difficile. Ces tensions ne peuvent que peser sur le bien-être des personnels, soumis à toujours plus d'injonctions et de contraintes.

Par ailleurs, notre rôle dans cette instance est d'être présents auprès des établissements lorsque ceux-ci sont confrontés à des actes malveillants. Nous devons être aux côtés des collègues en souffrance, menacés dans l'exercice-même de leur métier. C'est ce que nous espérons voir se concrétiser cette année au sein de cette instance lors des visites planifiées, mais aussi lorsque le besoin s'en fait sentir.

Face à cela, et pour que cette instance fonctionne au mieux, la formation à destination des membres, annoncée depuis maintenant plus d'un an, est fortement attendue. Cette formation ne pourra qu'améliorer les réponses apportées à ces signalements.

Enfin, comme nous vous l'avons déjà signifié au mois de mai dernier, notre employeur est incapable d'assurer pour ses agent.e.s la visite médicale « de prévention et d'information » pourtant obligatoire ; visite qui permettrait d'orienter les agent.e.s concerné.e.s vers les réseaux de diagnostics compétents. Nous regrettons également que, malgré quelques récents recrutements, les délais pour obtenir un rendez-vous à la médecine de prévention ne cessent de s'allonger.

En conclusion, la CFDT demande que ce travail en instance permette de réelles améliorations des conditions de travail pour tous les personnels, quels qu'ils soient, que cette instance soit réactive pour tous les personnels, et que par son biais, la protection des agents soit garantie.

Merci de votre attention.





FORMATION SPÉCIALISÉE ACADÉMIQUE SANTÉ SÉCURITÉ CONDITIONS DE TRAVAIL

24 Septembre 2025

Déclaration liminaire CGT Éduc'Action

Mesdames et messieurs les membres de la formation spécialisée

Les journées de mobilisation du 10 et 18 septembre ont démontré le refus des propositions budgétaires et l'exigence d'un changement de politique économique et sociale au service des travailleurs et travailleuses, des services publics et de la paix. Nous continuerons donc de demander à nos collègues de rester mobilisés .

Notre académie a la triste particularité d'être l'une des seules à ne pas s'être dotée d'un dispositif de signalement, traitement et suivi des actes de violence, discrimination, actes de harcèlement et agissements sexistes. Nous rappelons qu'un décret imposait aux trois versants de la fonction publique la mise en place d'un dispositif VDHA opérationnel dès le mois de mai 2020, et qu'un Education nationale de 2023 précisait. Le dispositif VSS qui a été mis en place est certes une étape, mais nous continuons à déplorer et à ne pas comprendre le refus d'y inclure une représentation des personnels. Pour le dispositif de signalement des VDHA, nous demandons à être associés dès le départ à l'élaboration de son fonctionnement.

Les actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes ne manquent pas pourtant au sein de notre institution, dans laquelle les valeurs éducatives que nous portons devraient en rendre le traitement et la prise en charge exemplaires. Nous constatons au contraire une difficulté récurrente de l'institution et des chef.fes de service à identifier et caractériser ces agissements et leurs auteurs afin de prendre les mesures nécessaires.

Par ailleurs, près de 3 ans après l'installation de la présente instance, les membres des formations santé sécurité devraient enfin bénéficier d'une formation. Nous ne pouvons que regretter le retard de cette formation pourtant indispensable au bon exercice du mandat et donc indispensable à un fonctionnement opérationnel de l'instance, et dénoncer les conditions non-opérationnelles dans laquelle il est prévu qu'elle se déroule, avec des groupes de formation d'une cinquantaine de personnes pour le département du Rhône.

Dans le cadre de l'Alliance écologique et sociale (AES), des syndicats et des associations ont publié un rapport sur l'urgence de rénover le bâti scolaire.

Dans notre académie au regard des fiches RSST nous avons pu constater des Températures dépassant les 30°C dans les classes, des chauffages défectueux, fenêtres mal isolées, infiltration, défauts d'aération... La dégradation des bâtiments scolaires renforce les injustices scolaires, sociales et territoriales, tout en dégradant la santé et les conditions de travail des usagers comme des personnels.

Les écoles et établissements scolaires de notre académie sont pour la plupart inadaptés aux dérèglements des températures (que ce soit en hiver ou en été) qui s'amplifient à cause du changement climatique. En juin 2025, l'épisode de canicule a particulièrement impacté les établissements scolaires.

Même si l'entretien des bâtis scolaires est à la charge des collectivités territoriales , l'employeur donc l'éducation nationale doit éviter les risques et évaluer les risques qui ne peuvent être évités. Nous nous inquiétons notamment d'établissements aux ascenseurs vétustes, en panne pour des mois en entier, en contraction scandaleuse avec le principe d'accessibilité et les impératifs de santé et sécurité des personnels ou des élèves.

Il est urgent d'investir dans la rénovation des établissements, pour protéger la santé et les conditions de travail des élèves et des personnels, réduire les inégalités territoriales, mais aussi atténuer l'empreinte écologique de l'Éducation nationale.